

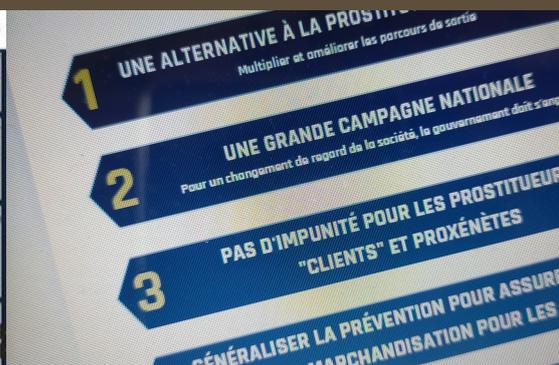
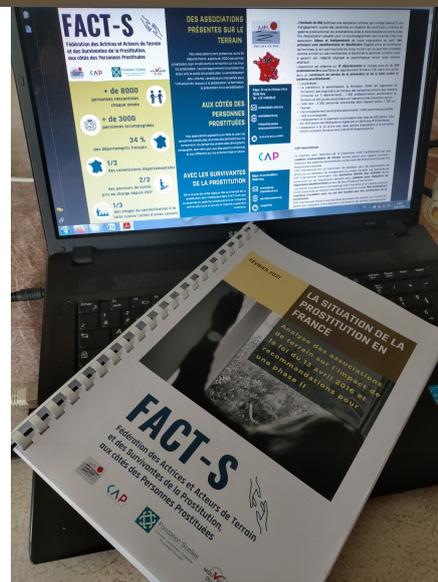


# NEWSLETTER

Avril 2021

## RAPPORT FACT-S : POUR UNE PHASE II DE LA LOI

La Fondation Scelles, en collaboration avec l'Amicale du Nid, CAP International, le Mouvement du Nid et des survivantes de la prostitution, a créé la fédération FACT-S. Dans ce cadre, après 15 mois d'enquête et d'analyse, un rapport a été rendu public en février 2021. Au-delà de l'analyse de la mise en œuvre de la loi du 13 avril 2016, FACT-S présente un état des lieux global de la prostitution en France et une réflexion sur les réponses sociales, sanitaires, juridiques, judiciaires et politiques à y apporter à travers 43 infographies, 85 témoignages et 67 recommandations.



### UNE FÉDÉRATION POUR UNE PHASE II

Cinq ans après la mise en oeuvre de la loi 2016-444, 4 associations de terrain et des survivantes, réunies au sein de la Fédération FACT-S, ont croisé leurs données et partagé leurs constats...

SUITE P. 02

### UNE LOI QUI FONCTIONNE

Les associations de FACT-S observent sur leurs territoires que, partout où la loi est appliquée, les effets sont positifs : des vies transformées, une société en évolution...

SUITE P. 03

### POUR ALLER PLUS LOIN, NOUS DEMANDONS...

La fédération FACT-S appelle à une généralisation et une homogénéisation de l'application des dispositions de la loi sur tout le territoire autour de 5 axes d'action...

SUITE P. 05

# FACT-S



**Fédération des Actrices et Acteurs de Terrain  
et des Survivantes de la Prostitution,  
aux côtés des Personnes Prostituées**



## QUI EST FACT-S ?

La Fédération des actrices et acteurs de terrain et des survivantes de la prostitution, aux côtés des personnes prostituées (FACT-S) est constituée de 4 associations : l'Amicale du Nid, la Fondation Scelles, le Mouvement du Nid et CAP International.

### DES ASSOCIATIONS DE TERRAIN

Nos associations sont présentes dans 34 départements et sont agréées dans 33 commissions départementales. Elles interviennent auprès de 8000 personnes prostituées, que ce soit dans la rencontre sur les lieux de prostitution, l'accompagnement inconditionnel et/ou vers la sortie de prostitution, la sensibilisation des « clients » prostitueurs interpellés pour l'infraction de recours à la prostitution, la formation, la prévention et la sensibilisation.

### AUX CÔTÉS DES PERSONNES PROSTITUÉES

Nos associations agissent aux côtés et avec les personnes prostituées. Actrices des décisions qui les concernent, les personnes prostituées témoignent, s'engagent, prennent part aux discussions collectives et aux réflexions sur les actions mises en place.

### AVEC LES SURVIVANTES DE LA PROSTITUTION

Dans la suite de cette logique, des survivantes de la prostitution sont impliquées dans FACT-S en tant qu'expertes du système prostitutionnel et militantes actives pour que la voix de la majorité puisse être entendue.

### UNE VOIX COLLECTIVE

La fédération d'actrices et d'acteurs ainsi constituée a pour objectif de faire connaître la réalité du système prostitutionnel, à travers l'action et les témoignages de celles et ceux qui sont au plus près de cette réalité. Cette fédération est abolitionniste, féministe, apolitique et aconfessionnelle.

## UNE FÉDÉRATION POUR UNE PHASE II DE LA LOI

Il y a 5 ans, le jour même de l'adoption de la loi, une survivante de la prostitution s'exclamait : « *Les choses sont enfin remises à l'endroit !* ». Ce jour-là, en effet, la France se dotait d'une loi historique qui la mettait enfin en conformité avec sa position abolitionniste, en abrogeant le scandaleux délit de racolage qui pénalisait toujours les personnes prostituées.

Reconnaissance de l'achat d'un acte sexuel comme une exploitation des personnes et une violence envers les femmes, amende pour les « clients » prostitueurs, renforcement de la lutte contre les proxénètes et les réseaux, la loi nomme enfin les véritables responsables des violences subies par les personnes en situation de prostitution. Progressiste, féministe, humaniste, cette loi marque un progrès civilisationnel et une étape clé dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cinq ans plus tard, les principales associations de terrain et des survivantes réunies au sein de la Fédération FACT-S, qui agissent au quotidien auprès de milliers de personnes prostituées, ont fait remonté leurs informations, croisé leurs chiffres et partagé leurs constats. Elles livrent, dans un rapport riche et étayé, le plus complet jamais établi en France à ce jour à partir de la situation sur le terrain, une somme d'informations factuelles et d'indicateurs sur la prostitution en France et font le constat des réussites, mais aussi des faiblesses, de la mise en oeuvre de la loi.

Sur la base de cette analyse, les associations formulent 67 recommandations pour atteindre une mise en oeuvre homogène et complète de la loi 2016-444 du 13 avril 2016 et appellent à une Phase II de la loi. Dans un contexte sanitaire où les personnes en situation de prostitution sont encore plus fragilisées, il est urgent que la loi devienne enfin effective sur tout le territoire national, avec des moyens à la hauteur des enjeux. Les conclusions de ce rapport ont d'ailleurs été présentées au comité interministériel de suivi de la loi, organisé en février 2021 par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

43 infographies sur le [site FACT-S](#)

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, imprime progressivement sa marque sur notre société. Les associations de FACT-S, impliquées dans sa mise en oeuvre dans les commissions départementales, dans l'accompagnement des personnes pour sortir de la prostitution et dans les stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels, en témoignent.

## *La loi 2016-444 prévoit quatre axes d'action :*

- la dépenalisation des personnes prostituées, l'ouverture de nouveaux droits en leur faveur, la mise en place de commissions départementales en charge de la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains (CDLP) avec notamment l'encadrement des parcours de sortie de la prostitution (PSP) ;
- l'interdiction de l'achat d'actes sexuels, passible d'une contravention de 5e classe et/ou de la participation à un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels ;
- le renforcement de la lutte contre le proxénétisme, en particulier le proxénétisme sur internet ;
- l'information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps auprès des jeunes pour changer le regard de la société sur la prostitution.

## NOTRE CONSTAT : UNE LOI QUI FONCTIONNE

Les associations de FACT-S observent sur leurs territoires que, partout où la loi est appliquée, les effets sont positifs : des vies transformées, une société en évolution...

### DES COMMISSIONS AU TRAVAIL ET DES VICTIMES RÉINSÉRÉES...

Après un démarrage difficile, un nombre croissant de territoires s'emparent désormais de la loi : les départements créent peu à peu leur commission, leurs réunions sont de plus en plus régulières (selon les associations de FACT-S, le nombre de réunions de commissions a été multiplié par 10 entre 2017 et 2019), des groupes de travail sont constitués pour travailler sur les axes stratégiques d'action, des partenariats sont créés par la mise en œuvre des commissions... Les premiers parcours de sortie de la prostitution (PSP) engagés sont terminés et les personnes qui en ont bénéficié connaissent aujourd'hui une autre vie.

Magali, victime de traite des êtres humains à 17 ans, sans papiers, a été la première personne en France à intégrer un PSP en octobre 2017. Deux ans plus tard, elle a un CDI, un logement et sa fille est scolarisée.

“ Cette loi, ces parcours de sortie, c'est une bonne chose, parce qu'il y a d'autres personnes qui veulent arrêter et qui n'en ont pas les moyens. Qui n'ont rien. Et qui ont peur. Avec la chance d'avoir mon titre de séjour, j'ai pu me débarrasser de ça(...) Maintenant, je sais que c'est possible. ”

L'outil d'accompagnement des personnes en situation de prostitution créé par la loi offre ainsi une véritable alternative : dès lors qu'il est appliqué, le dispositif fait ses preuves et transforme la vie des personnes bénéficiaires.

### DES « CLIENTS » PROSTITUEURS SENSIBILISÉS

Il en va de même pour les stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels qui sont encore trop rarement mis en place. Mais là où ils ont été créés, ils se développent rapidement. L'objectif de ces sessions est de rappeler l'interdiction d'achat d'actes sexuels, mais aussi de faire comprendre le sens de la loi et la réalité du système prostitutionnel pour amener les participants à une prise de conscience. Et cela fonctionne.

Ces hommes arrivent avec les pires clichés en tête sur la prostitution. Par l'échange et la discussion, le stage de sensibilisation les amène à réfléchir sur leurs comportements et à remettre en question leurs certitudes : « Cette injustice, c'est nous qui la perpétuons » ; « ce qu'on leur inflige est inhumain », « c'est nous qui faisons marcher le système »...

### UNE AUTRE PERCEPTION DE LA PROSTITUTION

Grâce à la loi, le regard sur la prostitution évolue. Le rapprochement d'acteur·trice·s d'horizons différents (État, collectivités territoriales, magistrature, professions de santé et d'éducation, associations agréées...) au sein des commissions et leur travail en commun commencent à faire émerger une autre approche de la prostitution. Sur le terrain, les travailleur·se·s sociaux·ales et les bénévoles des associations de FACT-S constatent que les personnes prostituées osent davantage porter plainte. Des condamnations récentes pour des faits de viols et de violences sur personnes prostituées montrent également que leurs voix sont plus et mieux prises en compte par la justice.

### UNE PRISE DE CONSCIENCE GÉNÉRALISÉE

En janvier 2019, 78% des Français·e·s, interrogé·e·s par IPSOS, affirmaient soutenir la loi du 13 avril 2016 et s'opposaient à son abrogation. Les personnes interrogées disaient ainsi avoir conscience de la violence prostitutionnelle et être en accord avec la loi sur le fait qu'il ne « *devrait pas être possible d'acheter l'accès au corps et à la sexualité d'autrui* ». C'est le signe que le changement voulu par la loi d'avril 2016 est en train de s'ancrer au plus profond de la société française.

Pour autant, les associations de FACT-S attirent l'attention sur la nécessité de poursuivre les efforts et d'aller plus loin dans l'application de la loi. Malgré une accélération nette, sa mise en œuvre demeure très inégale et hétérogène en fonction des territoires et des volontés individuelles. Sans une véritable impulsion et des moyens à la hauteur du changement d'échelle que représente son application intégrale, rien ne changera.

## Une enquête pour porter la parole du terrain

Entre juin et octobre 2020, les associations de FACT-S ont collecté des données chiffrées et des témoignages auprès des salarié·e·s et bénévoles des 12 établissements de l'Amicale du Nid, des 26 délégations du Mouvement du Nid et de la Fondation Scelles.

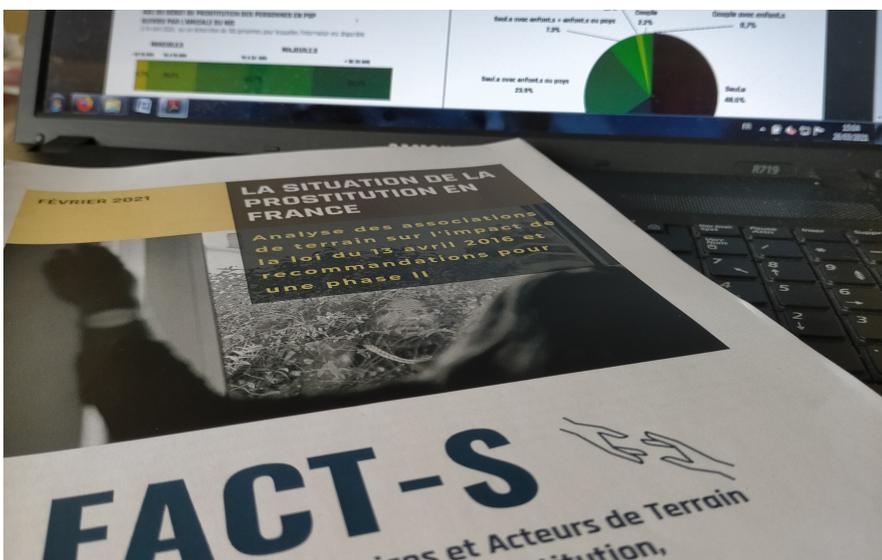
L'analyse des informations recueillies a permis de dresser un tableau précis non seulement des situations et des difficultés de terrain, mais aussi de proposer des recommandations concrètes autour de trois problématiques fondamentales :

- accompagnement des victimes,
- prostitution des personnes mineures et jeunes majeures,
- renforcement des politiques publiques.

Ce travail permet de faire entendre la parole de celles et ceux qui interviennent tous les jours, sur le terrain, auprès des personnes en situation de prostitution, et sont impliqué·e·s dans la mise en œuvre de la loi 2016-444.

Enfin, la fédération FACT-S veut relayer la voix des personnes directement impactées par la loi : les personnes prostituées, mais également les « clients » prostituteurs interpellés pour l'achat d'actes sexuels, rencontrés au cours des stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels.

Les survivantes de la prostitution, des acteur·trice·s militant·e·s, des acteur·trice·s de la société civile ont également contribué à ce rapport par la force de leurs témoignages.



# POUR ALLER PLUS LOIN, NOUS DEMANDONS...

## UNE ALTERNATIVE À LA PROSTITUTION POUR TOU·TE·S

Multiplier et améliorer les parcours de sortie

## UNE GRANDE CAMPAGNE NATIONALE

Pour un changement de regard de la société, le gouvernement doit s'engager

## PAS D'IMPUNITÉ POUR LES PROSTITUEURS, "CLIENTS" ET PROXÉNÈTES

## GÉNÉRALISER LA PRÉVENTION POUR ASSURER UN AVENIR SANS MARCHANDISATION POUR LES JEUNES

## UN EFFORT FINANCIER À LA HAUTEUR DE L'ENJEU

2,4 milliards d'euros sur 10 ans

Près de cinq ans après son adoption, FACT-S demande au gouvernement de mettre en œuvre immédiatement une phase II de la loi du 13 avril 2016. Les associations de terrain de soutien aux personnes prostituées et des survivantes de la prostitution appellent à une généralisation et une homogénéisation de l'application des dispositions de la loi sur tout le territoire. Pour ce faire, elles proposent cinq axes d'actions.

### UNE ALTERNATIVE À LA PROSTITUTION

Il faut une montée en puissance des parcours de sortie de la prostitution (PSP) soutenue par un effort financier (augmentation de l'Aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (AFIS), développement de lieux d'hébergements dédiés, soutien des associations aux côtés des victimes...). L'accès aux droits créés par la loi (titres de séjour, aide financière, hébergement) ne doit être entravé par aucune autre politique publique (migratoire, manque d'hébergements, maintien d'arrêtés municipaux anti-prostitution). Il n'y a qu'une condition d'accès aux PSP : le souhait de sortie de la prostitution.

### UNE GRANDE CAMPAGNE NATIONALE

L'État doit s'engager dans la promotion du changement de regard de la société sur le système prostitutionnel en initiant des campagnes de sensibilisation autour de deux axes : informer les acteurs·trices associatif·ve·s et sociaux·ales et les victimes, des droits créés par la loi ; sensibiliser le grand public à la réalité de la prostitution comme violence et obstacle à l'égalité femmes-hommes.

## FACT-S dans l'action

11 février 2021 :

Conférence de presse pour le lancement du rapport, avec le témoignage de survivantes de la prostitution, de personnes en parcours de sortie, de salariées et bénévoles des associations...

15 février 2021 :

Comité interministériel de suivi de la loi du 13 avril 2016, organisé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes  
Audition de la Fondation Scelles et de ses partenaires de FACT-S qui ont présenté le rapport et les recommandations du collectif.

8 avril 2021 :

Table-ronde sur le bilan de l'application de la loi du 13 avril 2016, organisée par la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat  
Présentation en visioconférence des recommandations du rapport FACT-S par le Mouvement du Nid

13 avril 2021 :

Rencontre pour le 5<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 13 avril 2016. La Fondation Scelles et ses partenaires de FACT-S présenteront leurs recommandations à la Ministre Elisabeth Moreno.

## Campagne FACT-S

En ce 13 avril, date anniversaire des 5 ans de la loi, la fédération FACT-S lance la campagne #OnveutunePhase2delaloi sur Facebook et Twitter, une campagne qui rappellera chaque semaine, jusqu'aux élections présidentielles, les demandes de notre collectif pour une phase II de la mise en œuvre de la loi 2016-444.

## PAS D'IMPUNITÉ POUR LES « CLIENTS » PROSTITUEURS ET LES PROXÉNÈTES

Nous réclamons que la loi soit pleinement appliquée sur Internet et que les sites favorisant la prostitution soient dûment poursuivis. D'autre part, l'interpellation et la poursuite des "clients" proxénètes (y compris lors des enquêtes sur les affaires de proxénétisme impliquant des victimes mineures) doivent faire partie de la politique pénale sur tous les territoires. Des stages de sensibilisation contre l'achat d'actes sexuels doivent être mis en place dans tous les départements.

## UNE PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES

La loi prévoit la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des plus jeunes en matière d'égalité entre les filles et les garçons et de lutte contre la marchandisation du corps. La fédération FACT-S demande donc la mise en oeuvre effective de ces programmes auprès de tou-te-s les collégien-ne-s et lycéen-ne-s.

## UN EFFORT FINANCIER À LA HAUTEUR DE L'ENJEU

La fédération FACT-S alerte sur la faiblesse des moyens au regard de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir : former l'ensemble des acteurs chargés d'appliquer les différents volets de la loi, répondre aux besoins croissants des associations qui accompagnent les personnes prostituées, développer les stages de sensibilisation, augmenter l'aide financière allouée aux personnes en parcours de sortie...

Dans un contexte sanitaire qui précarise encore plus les personnes en situation de prostitution, il est urgent d'agir massivement. Les associations de FACT-S demandent également 240 millions d'euros par an sur 10 ans, afin de permettre à 40 000 personnes de sortir de la prostitution.



**PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE  
ET FISCAL**

**DE LA PROSTITUTION**

**VS**

**COÛT DE LA SORTIE  
DE PROSTITUTION**

**1 PARCOURS DE SORTIE = 30243 € par an  
soit 60 486 € sur 24 mois**

**2,4 milliards d'euros sur dix ans  
pour assurer la sortie de prostitution  
pour 40 000 personnes**

## FACT-S dans les médias

**Le rapport et les recommandations de la fédération FACT-S ont été relayés dans la presse française dont :**

- "Prostitution : multiplier par dix les parcours de sortie", par Pénélope Bacle, *ASH*, 11 février 2021

- "Prostitution : les associations de terrain estiment à 2,4 milliards d'euros l'aide nécessaire de l'Etat", par Pascale Egré, *Le Parisien*, 11 février 2021

- "Prostitution : 2,4 milliards d'euros réclamés pour appliquer la loi", *Nouvelles News*, par Rebecca Wolozinsky, 12 février 2021

- "Prostitution : FACT-S demande 2,4 milliards d'euros pour une phase II de la loi", *50/50 Magazine*, par Caroline Flepp, 18 février 2021

- "Cinq ans après, la loi sur la prostitution piétine toujours", par Thierry Lévêque, *Sud Ouest*, 28 février 2021

## POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE FACT-S

<https://www.fact-s.fr/>

[FACT-S sur Facebook :](#)

<https://www.facebook.com/facts.prostitution>

[FACT-S sur Twitter :](#)

[https://twitter.com/facts\\_prost](https://twitter.com/facts_prost)





## L'ENCADREMENT PÉNAL DE LA PROSTITUTION DES MINEURS

de Noëlie Jouenne-Peyrat, Ed.  
L'Harmattan, Coll.  
BibliothèqueS de droit, février 2021



Bien que la prostitution des mineurs soit interdite sur notre territoire depuis presque deux décennies, celle-ci soulève encore des interrogations, notamment en matière de répression des auteurs. Quant aux mineurs eux-mêmes, des lois successives de fond comme de procédure sont venues améliorer leur protection. Il subsiste cependant encore des difficultés. Cette étude aborde l'enjeu du droit pénal sur cette notion encore fuyante. Les différentes recherches présentées partent d'analyses de textes législatifs, d'observations juridiques, d'archives.

## LA SÉLECTION DU MOIS

par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle

### SURVIVRE A LA PROSTITUTION LES VOIX QU'ON NE VEUT PAS ENTENDRE - TÉMOIGNAGES

de Francine Sporenda,  
M Editeur, Coll.  
Militantismes,  
novembre 2020



Donner la parole aux survivantes de la prostitution, telle était la volonté de F. Sporenda dans ce livre incontournable. Des femmes abordent librement bien des aspects invisibles de la prostitution, comme le fait de risquer sa vie tous les jours, d'être recrutées dans la prostitution très jeune, de voir la situation se dégrader dans les pays qui ont légalisé l'activité des proxénètes et des « clients » prostitués, d'espérer sortir de la prostitution, de se buter à sa modernisation et à son uberisation, mais aussi de subir la violence prostitutionnelle, qui ne se résume pas à ses manifestations les plus évidentes : agressions, viols et féminicides commis par les « clients » prostitués et les proxénètes. Cette violence quotidiennement répétée laisse inévitablement des séquelles physiques et psychologiques. Dans ce recueil de témoignages, les femmes s'entendent pour dire que la prostitution n'est pas un choix puisqu'il y a toujours une contrainte, souvent financière. Fortes et instructives, ces voix pulvérisent les mythes sur les « clients » prostitués et montrent comment fonctionne le proxénétisme.

### VIOLENCES SEXUELLES EN FINIR AVEC L'IMPUNITÉ

d'Ernestine Ronai  
et Edouard Durand,  
Ed. Dunod, Coll.  
Santé Social, mars  
2021



Les violences sexuelles sont un phénomène de très grande gravité et de grande ampleur. L'ouvrage paraît au moment où la société appelle à une meilleure protection des victimes. L'écart est encore immense entre les faits de violences sexuelles et les condamnations des agresseurs. Il n'est pas excessif de considérer que cela constitue un système d'impunité pour les agresseurs. L'objectif de ce livre est de mieux comprendre les différentes formes de violences sexuelles (viol et agression sexuelle, prostitution, violences au travail, mutilations sexuelles féminines, inceste) et leur impact sur les victimes afin de promouvoir des pratiques professionnelles protectrices. Pour cela il était nécessaire de faire appel aux professionnels les plus reconnus dans leurs différents champs de compétence.

### LES PIÈGES DU CONSENTEMENT

de Catherine Le  
Magueresse, Ed. Ixe,  
Coll. Racine de Ixe,  
mars 2021



Consentement. En droit, ce mot utilisé pour valider un mariage, un contrat, une opération médicale, sert aussi à juger la qualité des relations intimes : le défaut de consentement est ce qui permet de distinguer un rapport sexuel d'un viol, une caresse d'une agression, les "avances" du harcèlement. Or cette approche renforce l'asymétrie des rapports hommes-femmes en reconnaissant aux premiers un rôle actif de proposition, de demande, voire d'exigence, et aux secondes la seule possibilité de "consentir" ou non. Elle n'interroge qu'à la marge la coercition portée par le modèle hétérosexuel, sans voir que l'intériorisation de la domination peut paradoxalement s'exprimer par un "consentement" à la violence.



## COMMENT NOUS AIDER ?

### Soutenez notre action

Faites un don en confiance. La Fondation Scelles a été reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1994. La loi vous accorde des réductions d'impôts importantes :

- Pour l'IRPP, 66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu

- Pour l'ISF, 75% de votre don est déductible de votre impôt sur la fortune

Possibilité de don en ligne avec HelloAsso

### Partagez vos compétences

La Fondation Scelles recherche des bénévoles dans différents domaines: recherche de fonds, recherche et documentation, traduction, gestion...

Nous accueillons régulièrement des stagiaires et des volontaires en service civique.

**Bénévole, volontaire ou stagiaire** vous serez encouragé·e à apporter vos idées, à prendre des initiatives et surtout à développer un véritable esprit d'engagement.

Votre contribution est un élément essentiel à la Fondation qui vous apportera une expérience basée sur les bénéfices réciproques du travail en équipe.

Renseignez-vous auprès de notre équipe.

avril 2021

## AGENDA



### La 7e édition des Prix Fondation Scelles

Des jeunes prennent la parole pour sensibiliser d'autres jeunes et le public aux réalités et aux dangers de l'exploitation sexuelle et pour participer au changement des mentalités. 2 concours récompensent les meilleurs reportages et réquisitoires sur les réalités de ce phénomène par des candidats issus de l'École Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ) et de l'École Nationale de la Magistrature (ENM). Des personnalités du monde juridique, politique, associatif, médiatique, artistique attribuent le Prix du Jury et un vote en ligne permet d'attribuer le Prix du Public pour chacune des deux catégories.

Les candidat·e·s de l'ESJ ont déjà rendu leurs travaux tandis que les candidat·e·s de l'ENM enregistreront leurs réquisitoires le 19 mai prochain. Tous les travaux seront mis en ligne d'ici le 4 juin 2021 pour le vote en ligne du public.

En attendant cette nouvelle édition, n'hésitez pas à visiter la [page web dédiée à la 6e édition](#).

Suivez-nous  
et relayez

FONDATION SCELLES  
[www.fondationscelles.org](http://www.fondationscelles.org)  
[fondationscelles@wanadoo.fr](mailto:fondationscelles@wanadoo.fr)



sur [Facebook](#)



sur [Twitter](#)



sur [Instagram](#)



sur notre chaîne  
[YouTube](#)